

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### STAMINA PATRIMOINE Part R : FR0000444002

Cet OPCVM est géré par STAMINA ASSET MANAGEMENT

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à cet OPCVM, vous investissez dans un fonds de classification « Diversifié », pouvant être investi de 0 à 90% de son actif net en titres en direct et/ou de 10 à 100% de son actif net en OPC.

L'objectif de cet OPCVM vise à réaliser une performance annualisée de 5% nette de frais sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.

La réalisation de l'objectif de gestion n'est pas corrélée à un indicateur de référence ni en valeur, ni dans le temps. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori avec celle de l'indicateur composite suivant : 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis +20% MSCI World dividendes réinvestis+60% Eonia capitalisé OIS. L'exposition globale du portefeuille au marché de taux sera comprise entre 40 et 100% de l'actif net et l'exposition aux marchés actions entre 0 et 60% de l'actif net.

Le FCP pourra investir dans les instruments financiers suivants :

- actions de sociétés de tous secteurs, de toute taille de capitalisation, cotées sur les marchés de l'OCDE jusqu'à 60% de l'actif net ;
- titres de créances (y compris des obligations convertibles dans la limite de 30% de l'actif net) émis par des émetteurs publics et ou privé de l'OCDE jusqu'à 90% de l'actif net, (jusqu'à 50% des titres de créances sélectionnés pourront avoir une notation qui sera strictement inférieure à BBB- selon l'agence de notation Standard & Poor's (ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion ;
- instruments du marché monétaire sans contrainte d'éligibilité en termes de notation de crédit minimale (dont notamment des TCN) émis par des émetteurs publics et/ou privés jusqu'à 40% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille aux titres jugés spéculatifs (dits « High Yield ») sera limitée à 60% de l'actif net.

En outre, le gérant, en fonction de ses analyses quantitatives et qualitatives, sélectionne discrétionnairement, sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de taille de capitalisation et de notation de crédit minimale :

- des OPC spécialisés sur les marchés actions dans une proportion comprise entre 0 et 60% de son actif net ;
- des OPC investissant dans des produits de taux et/ou des obligations convertibles et/ou des instruments du marché monétaire dans une proportion comprise 0 et 100% de son actif net

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux sera comprise entre 40 et 100 % de l'actif net et l'exposition aux marchés actions entre 0 et 60% de l'actif net du FCP. L'exposition maximale au risque des pays émergents sera de 60% de l'actif net du fonds. Le risque de change peut atteindre 80% de l'actif net et il n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors zone Euro.

Des contrats financiers (tels que des futures sur indices actions) peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, de taux et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

Les demandes de souscription/rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures par BNP Paribas Securities Services et exécutées quotidiennement, sur la prochaine valeur liquidative, selon les modalités précisées dans le prospectus. Le FCP capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

← A risque plus faible Rendement potentiellement plus faible      A risque plus élevé Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le niveau de risque 4 déterminé pour ce fonds reflète principalement le risque des marchés actions et des marchés de taux sur lesquels il est exposé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : le risque crédit est lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation.

Risque de liquidité : le risque de liquidité est lié à l'impossibilité de vendre rapidement les titres dans des conditions satisfaisantes, dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

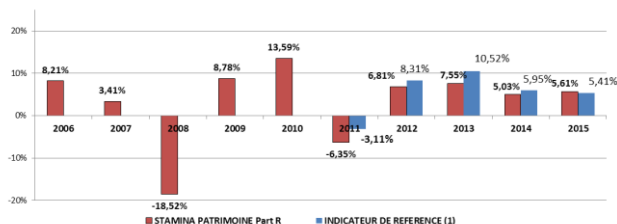
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,86 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance (cf. précisions dans le prospectus)	<p><u>Jusqu'au 31/03/2015</u> : 20% de la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la plus élevée des 2 performances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performance de l'indicateur de référence à postériori (25% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis +25% MSCI World dividendes réinvestis + 50% Eonia capitalisé OIS)</li> <li>Performance de 5%) annuels prorata temporis</li> </ul> <p><u>A compter du 1<sup>er</sup>/04/2015</u> : 20 % de la différence positive entre la performance du FCP et la performance de l'indicateur de référence à postériori suivant : 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 20% MSCI World dividendes réinvestis + 60% EONIA capitalisé OIS.</p> <p>La commission de surperformance s'élève à 0,31% de l'actif net au titre de l'exercice 2015.</p>

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2015. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.stamina-am.com](http://www.stamina-am.com).

PERFORMANCES PASSES



annuelles sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FCP. Le FCP a été créé le 19/08/1999. La devise de référence est l'euro (EUR).

Le FCP a changé de dénomination le 18 décembre 2015 : STAMINA PATRIMOINE en remplacement de PRIMONIAL PATRIMOINE.

A compter du 19/03/2015, suite au changement de stratégie de gestion, l'indicateur de référence a posteriori est modifié et devient 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis +20% MSCI World dividendes réinvestis+60% Eonia capitalisé OIS. Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances

INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : STAMINA ASSET MANAGEMENT, 19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

**Modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative peut être consultée auprès de Stamina Asset Management, 19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de STAMINA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus ou auprès de Stamina Asset Management. Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Stamina Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2016.